



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution [2348 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région¹, le présent rapport donne un aperçu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport ([S/2017/825](#)) et couvre la période allant du 15 septembre 2017 au 28 février 2018. Il expose également ma vision sur la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, comme il est demandé dans la résolution du Conseil de sécurité [2389 \(2017\)](#).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs a été marquée par la persistance des conflits en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en République centrafricaine ; la poursuite des activités des groupes armés ; et la lenteur du rapatriement des combattants étrangers désarmés. Les tensions soutenues autour des processus politiques en République démocratique du Congo et au Burundi ont favorisé davantage l'instabilité dans la région.

¹ Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont témoins/garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.



3. En République démocratique du Congo, les conditions de sécurité demeurent très préoccupantes. Les groupes armés non étatiques ont continué de s'en prendre à des civils et de cibler les forces de sécurité et de défense congolaises et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Comme il est indiqué dans mon dernier rapport sur la MONUSCO daté du 5 janvier 2018 (S/2018/16), plusieurs groupes maï-maï opposés au Gouvernement se sont associés à des coalitions, telles que le Mouvement national pour le renouveau et la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo. Il convient de noter l'attaque des Maï-Maï Yakutumba contre Uvira, deuxième ville du Sud-Kivu, le 28 septembre, qui a été repoussée par la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le 8 février, le commandant de l'opération Sukola II des FARDC au Sud-Kivu nouvellement nommé, le général Philomen Yav, a annoncé que les opérations des FARDC avaient coûté la vie à 83 éléments des Maï-Maï Yakutumba ainsi qu'à 6 soldats des FARDC, et permis de capturer 120 éléments maï-maï. Il a ajouté que la quasi-totalité des localités contrôlées par le groupe armé avaient été reprises par les FARDC, y compris la péninsule d'Ubwari et la zone bordant le lac Tanganyika entre Kalemie et Uvira.

4. Le 11 octobre, une coalition des Forces démocratiques de libération du Rwanda/Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) et des milices Nyatura ont attaqué Bwiza (territoire de Rutshuru), tuant trois agents de la Police nationale congolaise et cinq civils. Par ailleurs, un ancien dirigeant des FDLR, le colonel Evariste Nizeyimana, s'est livré à la MONUSCO le 17 décembre. Il a été transféré aux autorités congolaises, étant entendu que la peine capitale ne serait pas appliquée.

5. Autre évolution inquiétante, les Forces démocratiques alliées (ADF) ont intensifié leurs attaques après une période d'accalmie dans leurs activités. Le 9 octobre, des éléments présumés des ADF ont attaqué une base de la MONUSCO à Mamudioma. Deux Casques bleus tanzaniens ont été tués et 18 blessés. Le 7 décembre, la Mission a subi les plus lourdes pertes qu'elle ait récemment essuyées, lorsque des éléments soupçonnés de faire partie des ADF ont attaqué un contingent de la MONUSCO à Semuliki (Nord-Kivu), tuant 15 soldats de la paix tanzaniens et en blessant 43 autres. Le 22 décembre, les Forces de défense populaires de l'Ouganda ont indiqué avoir lancé des attaques aériennes contre des camps des ADF en République démocratique du Congo qui auraient tué 100 rebelles. Le 13 janvier, les FARDC ont annoncé le lancement d'une offensive contre les ADF et d'autres groupes armés dans les zones voisines de Beni et de Lubero (Nord-Kivu). Le 14 janvier à Entebbe (Ouganda), le Président ougandais, Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de la Communauté d'Afrique de l'Est, a convoqué une réunion des chefs militaires et des services de renseignement du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie du Rwanda et du Soudan du Sud pour examiner la situation en matière de sécurité dans la région. La République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud étaient également représentées. Les participants sont convenus de la nécessité d'adopter une approche coordonnée afin de neutraliser les ADF, notamment grâce à la mise en place du Mécanisme conjoint de suivi à Kasese (Ouganda).

6. L'insécurité a également continué de régner dans les zones frontalières à l'est de la République démocratique du Congo. C'est ainsi que, le 15 septembre, des soldats des FARDC auraient tué 36 demandeurs d'asile burundais qui protestaient contre la détention de ressortissants burundais dans le Sud-Kivu et blessé 117 autres. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a déclaré que les soldats avaient agi en état de légitime défense, pour avoir été attaqués par des éléments armés au sein du groupe. Il a annoncé qu'il avait ouvert une enquête à

ce sujet. Le 13 février, des affrontements auraient éclaté entre les Forces de défense rwandaises et les FARDC dans le parc national de Virunga, dans la province de Nord-Kivu. À la demande des deux pays, le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a lancé une enquête sur les faits intervenus.

7. Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, Léonard She Okitundu, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burundi, Alain Aimé Nyamitwe, se sont réunis à Bujumbura les 24 et 25 octobre pour discuter de la sécurité aux frontières, notamment de la neutralisation des forces négatives et de la stabilisation des plaines de Ruzizi, en République démocratique du Congo.

8. Il n'y a pas eu de progrès notables dans la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi, y compris le rapatriement des éléments de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23) toujours en Ouganda et au Rwanda. Dans un rapport publié le 4 décembre, Human Rights Watch a allégué que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait recruté au moins 200 militants de l'ex-M23 dans des pays voisins pour aider à réprimer des manifestations publiques organisées par des partisans de l'opposition. Le Gouvernement a réfuté les allégations. Pour sa part, la direction politique de l'ex-M23 a affirmé, dans une déclaration datée du 4 décembre, que le Gouvernement avait secrètement recruté des déserteurs et d'autres éléments indisciplinés expulsés de ses rangs.

9. Entre-temps, un comité technique mis en place par les autorités ougandaises a discuté de l'octroi d'un statut légal aux anciens combattants du M23 vivant en Ouganda. Le 4 janvier, le comité a recommandé qu'un comité d'admission des réfugiés tiende des auditions sur les 263 ex-combattants du M23 encore dans le camp de Bihanga. Les personnes dont il est estimé qu'elles remplissaient les conditions requises seraient réinstallées après avoir suivi un programme de réadaptation, de réinsertion et de réintégration.

10. Aucun progrès n'a été enregistré à propos du rapatriement au Rwanda des ex-combattants des FDLR et des personnes à leur charge qui vivent toujours dans des camps de transit congolais.

11. Il y en a eu toutefois dans le domaine de la réinstallation d'éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) hébergés dans les locaux de la MONUSCO. En janvier 2018, 256 éléments du M/APLS dans l'opposition, sur un total initial de 627, s'étaient réinstallés dans des pays tiers, grâce aux efforts conjoints du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de la MONUSCO.

12. Au Soudan du Sud, les combats entre les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition se sont poursuivis malgré la signature d'un nouvel accord de cessation des hostilités par les parties au conflit, qui est entré en vigueur le 24 décembre. En conséquence, de nouveaux afflux de réfugiés sud-soudanais ont été enregistrés dans les provinces du Haut-Uélé et de l'Ituri en République démocratique du Congo.

13. La persistance de l'instabilité et le regain de violence en République centrafricaine ont continué d'avoir des effets néfastes dans la région. Des groupes armés de plus en plus divisés, lointainement affiliés aux anti-balaka ou à l'ex-Séléka et mus par la course aux ressources, ont mené des attaques suivant des lignes de fracture ethniques et confessionnelles. Des affrontements entre milices rivales se sont produits à Bangui et dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, à l'ouest de la

République centrafricaine. De ce fait, des milliers de réfugiés ont franchi la frontière de la République démocratique du Congo.

B. Évolution politique

14. Les retards dans les procédures électorales et les désaccords sur les résultats des élections contestées, ainsi que des tensions et des amendements constitutionnels, ont perpétué des troubles dans certains pays de la région.

15. En République démocratique du Congo, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a publié un calendrier électoral le 5 novembre, retardant l'élection présidentielle et les élections législatives et provinciales jusqu'au 23 décembre 2018. Le 24 décembre, le Président Joseph Kabila a promulgué une loi électorale modifiée et la loi de finances de 2018, qui allouait 619 millions de dollars pour les prochaines élections. Le 31 janvier, la Commission a annoncé l'achèvement du processus d'inscription des électeurs dans les provinces du Kasai, marquant un jalon électoral majeur. Selon les estimations de la CENI, sur les plus de 46 millions d'électeurs appelés à voter dans l'ensemble du pays, 47 % sont des femmes.

16. Le climat politique général dans le pays demeurait toutefois caractérisé par de profondes divisions entre les parties prenantes congolaises. Le 31 décembre 2017, à l'occasion du premier anniversaire de l'accord politique du 31 décembre 2016, négocié par la Conférence épiscopale nationale du Congo, le Comité laïc de coordination (CLC) appuyé par l'Église catholique, les partis d'opposition et un certain nombre de groupes de la société civile et d'acteurs principaux de l'opposition, y compris la faction du Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement, dirigée par Félix Tshisekedi, a organisé une manifestation pour demander la pleine application de l'accord et pour appeler le Président Kabila à ne pas briguer un troisième mandat. Les forces nationales de sécurité à Kinshasa et dans d'autres villes ont dispersé violemment les manifestations du 31 décembre ainsi qu'une manifestation organisée ultérieurement par le CLC le 21 janvier. L'usage disproportionné de la force par les services de sécurité, lors des deux manifestations, a causé la mort de 16 personnes, fait plus de 100 blessés et conduit à une centaine d'arrestations. Une manifestation organisée par le CLC le 25 février 2018 a fait 2 morts et 47 blessés et donné lieu à 102 arrestations. Lors d'une conférence de presse tenue le 26 janvier, le Président a réaffirmé que le processus électoral était en cours, sous la supervision de la Commission électorale nationale indépendante et conformément au calendrier électoral publié le 5 novembre. Le 31 janvier, lors d'un entretien avec les médias internationaux, le porte-parole du Gouvernement et Ministre de la communication, Lambert Mende, a indiqué que la majorité présidentielle annoncerait le nom de son candidat en juillet, selon le calendrier électoral.

17. Les organisations et acteurs régionaux ont continué d'appuyer les efforts visant à sortir de l'impasse politique et à assurer une transition pacifique en République démocratique du Congo. Le Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Président sud-africain, Jacob Zuma, s'est rendu à Kinshasa les 14 et 15 octobre 2017, pour discuter de la situation politique et en matière de sécurité avec M. Kabila. Dans une déclaration commune publiée le 15 octobre, les deux présidents ont réaffirmé leur attachement aux décisions adoptées par le trente-septième Sommet de la SADC, tenu à Pretoria les 19 et 20 août 2017, à l'occasion duquel la SADC a appelé notamment à la poursuite de la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. La Secrétaire exécutive de la SADC, Stergomena Tax, a effectué une visite à Kinshasa du 30 janvier au 2 février

pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la préparation des élections. Dans un point de presse, elle a exprimé sa satisfaction devant les progrès réalisés et invité la communauté internationale à apporter un appui concerté au processus électoral.

18. Une délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est rendue à Kinshasa du 22 au 26 octobre. Dans un communiqué daté du 7 novembre, le Conseil de paix et de sécurité s'est notamment félicité de la publication du calendrier électoral et a appelé tous les acteurs congolais à faire preuve de retenue, à privilégier le dialogue et à respecter le calendrier électoral. Il a également préconisé la création d'un mécanisme de coordination, composé des pays de la région, de l'Union africaine, de la SADC, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, afin d'assurer l'efficacité et la cohérence du soutien en faveur d'une solution politique en République démocratique du Congo. Par la suite, un haut fonctionnaire de la Commission de l'Union africaine a tenu des réunions avec M. Kabila et d'autres parties prenantes congolaises à Kinshasa le 11 janvier. Prenant la parole lors de l'ouverture du trentième Sommet de l'Union africaine, le 28 janvier, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a déclaré que les récentes tensions et flambées de violence en République démocratique du Congo avaient de nouveau souligné combien il importait de mettre pleinement en œuvre l'accord du 31 décembre 2016, en vue de la tenue d'élections d'ici à décembre 2018.

19. Le 9 décembre, le Président congolais, Denis Sassou Nguesso, en sa double qualité de Président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a accueilli un sommet tripartite avec les dirigeants de l'Angola et de la République démocratique du Congo, pour examiner les préparatifs du processus électoral et évaluer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Le 14 février, M. Sassou Nguesso et le Président angolais, João Lourenço, se sont rendus à Kinshasa pour un deuxième sommet tripartite avec M. Kabila. Dans un communiqué publié à l'issue du sommet, ils ont affirmé leur attachement à la tenue d'élections pacifiques, salué les progrès accomplis dans le « processus consensuel émanant de l'accord du 31 décembre » et demandé « à toutes les parties prenantes de faire preuve de retenue ». Ils ont également exigé la mise en œuvre rapide de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et des Déclarations de Nairobi. Ils ont convenu de se réunir à nouveau en avril 2018 à Luanda.

20. Au Burundi, la situation politique est demeurée précaire. Le 24 octobre, le Conseil des ministres a examiné le projet de révision de la Constitution, y compris le remplacement des deux mandats présidentiels actuels de cinq ans par deux mandats présidentiels de sept ans. Le Gouvernement a annoncé son intention de soumettre les amendements à un référendum. Les membres de l'opposition ont critiqué les modifications proposées, en faisant remarquer qu'un référendum dans la conjoncture politique actuelle ne serait ni libre ni régulier. En outre, divers acteurs et partenaires burundais ont évoqué la crainte de voir les modifications proposées anéantir certains des progrès qui avaient été rendus possibles par l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi.

21. La Communauté d'Afrique de l'Est a tenu la quatrième séance de dialogue interburundais du 27 novembre au 8 décembre à Arusha (République-Unie de Tanzanie), facilitée par l'ancien Président tanzanien, Benjamin Mkapa. À l'issue de la séance, des groupes d'opposition burundais se sont réunis à Nairobi les 26 et

27 janvier. Le 19 février, ils ont fait parvenir à M. Mkapa un communiqué dans lequel ils se déclaraient préoccupés par le projet de réforme constitutionnelle et l'absence d'espace politique. Le 23 février, la Communauté d'Afrique de l'Est a tenu sa dix-neuvième réunion ordinaire au sommet des chefs d'État à Munyonyo (Ouganda). Les chefs d'État ont salué les efforts déployés par M. Mkapa et M. Museveni pour assurer la facilitation et la médiation du dialogue interburundais et indiqué que la Communauté d'Afrique de l'Est continuerait de diriger le processus.

22. Le 21 octobre, les forces de sécurité de la République-Unie de Tanzanie auraient arrêté de hauts dirigeants des forces populaires du Burundi, dont le chef du groupe armé, le général Jérémie Ntiranyibagira, et le commandant en second, le colonel Edouard Nshimirimana. Les informations faisant état ou non de l'extradition des deux dirigeants vers Burundi n'ont pas été confirmées.

23. En ce qui concerne le Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a organisé, du 18 au 22 décembre à Addis-Abeba, la première phase des pourparlers du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de 2015. Le 21 décembre, les parties ont signé un accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. La deuxième phase des pourparlers, qui a débuté le 5 février, portait notamment sur les questions de gouvernance et de partage du pouvoir. Les pourparlers ont été suspendus le 19 février.

24. Au Kenya, le climat politique s'est détérioré du fait des divisions créées par la décision de tenir une nouvelle élection présidentielle le 26 octobre, suite à un arrêt de la Cour suprême du pays en septembre. Le Président sortant Uhuru Kenyatta a recueilli plus de 98 % des voix et a prêté serment pour un deuxième mandat le 28 novembre. Le chef du parti d'opposition National Super Alliance (NASA), Raila Odinga, a refusé de reconnaître la réélection de M. Kenyatta. Le 30 janvier, L'Alliance a organisé une cérémonie d'investiture de M. Odinga comme « Président du peuple ». En réaction, le Gouvernement kényan a publié une déclaration dénonçant la cérémonie comme une tentative de renversement du gouvernement légalement constitué. Il a annoncé sa décision de procéder à une enquête. Il a aussi temporairement fermé certains médias qui avaient diffusé la cérémonie.

25. En Ouganda, un projet de loi parlementaire qui supprime la Constitution du pays la limite d'âge pour le Président et les dirigeants locaux a été promulgué le 27 décembre. L'opposition et certains groupes de la société civile ont critiqué la décision et ont déposé des requêtes contre le projet de loi devant la Haute Cour. Le 2 janvier, le Chef du parti d'opposition Forum pour le changement démocratique, Kizza Besigye, a lancé une campagne de défiance contre le Gouvernement.

26. Le 14 février, Jacob Zuma a démissionné de son poste de Président de l'Afrique du Sud. Cyril Ramaphosa du Congrès national africain exercera ces fonctions jusqu'en 2019, date à laquelle il est censé se porter candidat à l'élection présidentielle.

C. Situation humanitaire

27. Les conflits en cours, les tensions politiques et l'insécurité alimentaire continuent de toucher des millions de personnes dans la région des Grands Lacs, provoquant une crise humanitaire alarmante et compromettant davantage la stabilité régionale. Près de 11 millions de personnes ont été déplacées de force. Pourtant, malgré l'augmentation des besoins, le financement des opérations humanitaires demeure insuffisant. À la mi-février 2018, deux plans d'intervention régionaux pour

les réfugiés, d'un montant total 1,891 milliard de dollars avaient été lancés pour le Soudan du Sud et le Burundi, et le plan d'intervention pour la République démocratique du Congo est en cours d'élaboration.

28. La situation humanitaire en République démocratique du Congo s'est considérablement dégradée en 2017. Il y a plus de 4,4 millions personnes déplacées, soit plus du double du nombre enregistré en 2016. Il s'agit du plus grand nombre de personnes déplacées dans un pays sur le continent africain. En outre, la République démocratique du Congo accueille plus de 537 000 réfugiés d'autres pays africains et les afflux du Burundi, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud se poursuivent. À l'inverse, plus de 683 000 Congolais vivent en tant que réfugiés dans les pays voisins. Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne, la République démocratique du Congo a, pour la deuxième année consécutive, été le pays le plus touché par les déplacements liés aux conflits dans le monde. Compte tenu de l'augmentation spectaculaire des besoins humanitaires, l'ONU a activé le niveau le plus élevé de préparation aux situations d'urgence dans les provinces du Kasaï, du Sud-Kivu et du Tanganyika et appuyé l'élaboration d'un plan d'intervention humanitaire, qui exige 1,68 milliard de dollars des États-Unis pour répondre aux besoins urgents des 10,5 millions de personnes.

29. Au Soudan du Sud, la crise humanitaire a atteint des niveaux d'urgence. Plus de 7 millions de personnes, dont plus de 2 millions de déplacés, avaient désespérément besoin d'une aide humanitaire. Il y avait plus de 2,4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile sud-soudanais, dont plus d'un million d'entre eux se trouvent en Ouganda, qui est resté le principal pays d'accueil de réfugiés en Afrique, avec plus de 1,4 million de réfugiés au total.

30. Une forte augmentation des besoins humanitaires a également été signalée en République centrafricaine, avec plus de 542 000 personnes qui ont fui vers les pays voisins. Plus de 688 000 personnes ont été déplacées, soit une augmentation de 70 % depuis le début de 2017.

31. La situation humanitaire au Burundi reste désastreuse. Environ 180 000 sont toujours déplacés et près de 425 000 sont réfugiés dans des pays voisins. Sur les plus de 250 000 réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie, quelque 13 000 sont retournés chez eux à titre volontaire. Le 9 février, le Président tanzanien, John Magufuli, a annoncé que son pays se retirait du cadre d'action global pour les réfugiés, citant l'insécurité et le manque de financement international.

32. La cessation du statut de réfugié pour les réfugiés rwandais dans divers pays d'accueil est entrée en vigueur le 31 décembre 2017. Toutefois, la République démocratique du Congo n'a ni invoqué la clause de cessation, ni ne s'est prononcée sur une date éventuelle pour la cessation du statut de réfugié ou sur des arrangements pour des solutions durables, comme par exemple, l'intégration locale des personnes touchées. Malgré les retours volontaires à grande échelle, totalisant environ 18 000 en 2017, le pays continue d'accueillir quelque 220 000 réfugiés rwandais. Le rapatriement volontaire organisé des réfugiés rwandais de la République démocratique du Congo s'est poursuivi au début de 2018.

D. Droits fondamentaux

33. Des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont continué d'être signalées, en particulier dans les pays touchés par des conflits et des crises politiques et électorales. Il s'agit notamment d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires, de disparitions forcées, de viols et autres formes de

violence sexuelle, de restrictions aux droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et d'arrestations et de détentions arbitraires.

34. En République démocratique du Congo, des violations des droits de l'homme sont de plus en plus signalées. Par ailleurs, le 15 décembre, la Cour pénale internationale a décidé que, l'ancien Président de l'Union des patriotes congolais et des Forces patriotiques pour la libération du Congo (UPC/FPLC), Thomas Lubanga, est responsable de 10 millions de dollars de réparations collectives aux anciens enfants soldats.

35. Le 26 octobre, la Commission d'enquête sur le Burundi, créée par le Conseil des droits de l'homme, a présenté son rapport à la Troisième Commission de l'Assemblée générale. Ce rapport faisait état de graves violations des droits de l'homme, notamment de répression et d'intimidation de civils et de membres de l'opposition, commises depuis le début de la crise en 2015. Le rapport a également noté que la plupart des violations étaient commises par des agents de l'État, y compris les services de renseignement, la police et l'armée, avec l'appui de la Ligue des jeunes du parti au pouvoir, connu sous le nom d'Imbonerakure.

36. Le 25 octobre, la Cour pénale internationale a annoncé sa décision d'ouvrir une enquête sur les allégations de crimes contre l'humanité commis par des ressortissants burundais au Burundi ou hors du pays, entre avril 2015 et octobre 2017. La Cour a fait valoir qu'il existait des motifs raisonnables de croire que des agents de l'État et des groupes mettant en œuvre des politiques d'État, de même que les Imbonerakure, avaient lancé une attaque généralisée et systématique contre des civils burundais. Le 27 octobre, le Burundi s'est retiré du Statut de Rome et, par conséquent, a été le premier pays à quitter la Cour pénale internationale.

37. Au Soudan du Sud, toutes les parties au conflit ont continué de commettre de graves violations des droits de l'homme. La Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, créée en mars 2016, a recueilli plusieurs témoignages d'incidents au cours d'une visite dans le pays en décembre 2017.

38. En République centrafricaine, de graves violations des droits de l'homme se sont poursuivies. Dans un communiqué en date du 11 octobre, le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a exprimé sa préoccupation devant l'ampleur des atrocités criminelles commises en toute impunité par des groupes armés et condamné l'incitation à la haine ethnique et religieuse à l'instigation de groupes armés et de politiciens complices.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

39. Au cours de la période considérée, les pays signataires ont continué d'honorer leurs engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Ils se sont toutefois heurtés à des difficultés considérables. En effet, les forces hostiles opérant dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région ont poursuivi leurs activités ; le rapatriement des combattants désarmés présents dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les pays voisins était lent ; et les conflits et les crises politiques se sont poursuivis au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, et ont tous eu des incidences majeures à l'international.

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

40. On trouvera de plus amples informations sur la mise en œuvre des engagements nationaux pris par la République démocratique du Congo dans mon dernier rapport en date dédié à la MONUSCO (S/2018/174).

B. Engagements pris par la région

41. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi que d'autres organisations sous-régionales, notamment la Communauté d'Afrique de l'est, ont continué de collaborer avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour remédier aux problèmes politiques et de sécurité dans la région.

42. Le 19 octobre, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a tenu son septième Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement à Brazzaville. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, les États membres de la Conférence internationale ont appelé à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016. Ils ont également exhorté les parties prenantes à accélérer le rapatriement au Rwanda des ex-combattants des FDLR qui demeurent dans des camps de transit de la République démocratique du Congo, et à convoquer d'urgence une réunion en vue d'examiner la mise en œuvre des engagements afférents au M23 pris dans le cadre de la Déclaration de Nairobi.

43. En outre, les États membres de la Conférence ont appelé à la mise en œuvre rapide du Mécanisme conjoint de suivi, créé pour coordonner les efforts régionaux visant à neutraliser l'ADF. Ils ont en outre recommandé aux FARDC de renforcer leurs opérations contre les forces hostiles, avec l'appui de la brigade d'intervention de la MONUSCO. Lors du Sommet, le Congo a repris la présidence de la Conférence, auparavant assurée par l'Angola.

44. Le 23 février, la Communauté d'Afrique de l'Est a tenu son quatrième séminaire des chefs d'État sur le financement et le développement des infrastructures et de la santé à Kampala, qui portait essentiellement sur le renforcement et l'élargissement de l'intégration régionale grâce au développement de l'infrastructure et du secteur de la santé. À cette occasion, des initiatives visant à stimuler le transport, l'énergie, l'aviation civile et les services de santé transfrontaliers ont été élaborées.

C. Engagements pris par la communauté internationale

45. À l'occasion de la réunion du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, qui s'est tenue le 12 octobre à La Haye (Pays-Bas), les participants ont examiné l'évolution de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité dans la région, notamment en République démocratique du Congo et au Burundi. Ils ont réaffirmé que l'accord du 31 décembre 2016 était essentiel et ont invité les membres du Groupe de contact à prendre davantage d'initiatives et à agir de concert.

46. D'autres partenaires internationaux ont continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, notamment la Norvège, où l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs s'est rendu le 19 février en vue de rencontrer le Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères, le Ministre du développement international et d'autres parties prenantes. La Norvège a renouvelé

son appui financier annuel à l'intention du fonds d'affectation spécial de l'Envoyé spécial aux fins de la mise en œuvre de sa feuille de route.

47. Afin de renforcer les efforts déployés par les organisations régionales pour mettre en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, mon Envoyé spécial a rencontré le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Zachary Muburi-Muita, le 16 novembre à Bujumbura. Il s'est également entretenu avec le nouveau Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et Chef du bureau de Liaison de l'Union africaine au Burundi, Basile Ikouébé, le 20 décembre à Nairobi. En outre, mon Envoyé spécial a rencontré le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le 6 février à Gaborone. Lors de ces rencontres, il a notamment été question de la nécessité de prendre des mesures fermes pour neutraliser les forces hostiles, rapatrier les combattants étrangers désarmés et les personnes à leur charge, et appuyer la mise en place d'un dialogue et de mécanismes politiques dans la région. Lorsqu'ils se sont entretenus, mon Envoyé spécial et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sont convenus de mener des activités conjointes dans les domaines de l'autonomisation des femmes, des ressources naturelles, des déplacements de populations et de la coopération judiciaire.

48. Le 22 janvier, mon Envoyé spécial a organisé une réunion semestrielle, à laquelle il a convié les coordonnateurs résidents et les directeurs régionaux de l'ONU, en vue de promouvoir une analyse commune de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs, de réaffirmer la nécessité de régler les problèmes transfrontaliers et de s'assurer que les interventions menées au titre des programmes sont alignées sur les objectifs politiques énoncés dans la feuille de route de l'Envoyé spécial.

IV. Application de la feuille de route de l'Envoyé spécial

A. Mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

49. Le 2 octobre, le Comité d'appui technique a tenu sa 19^{ème} réunion à Nairobi, en vue de préparer la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. À cette occasion, il a examiné les recommandations issues de la visite sur le terrain qu'il a effectuée en République démocratique du Congo au mois de septembre, notamment celles portant sur la neutralisation des forces hostiles, le rapatriement des ex-combattants et les nouvelles préoccupations en matière de sécurité.

50. Le 19 octobre, à l'issue du septième Sommet ordinaire des Chefs d'État et de Gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, le Congo a accueilli la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, organisée à Brazzaville. Le Président du Congo a repris la présidence du Mécanisme, auparavant assurée par le Président de l'Angola. La réunion du Mécanisme a été précédée par une réunion des ministres des affaires étrangères, organisée le 17 octobre, lors de laquelle ces derniers ont approuvé le rapport et les recommandations du Comité d'appui technique.

51. S'agissant des forces hostiles, le Mécanisme régional de suivi a demandé que la brigade d'intervention de la MONUSCO soit renforcée. Les dirigeants de la région ont également demandé le rapatriement, sans condition et au plus tard le 20 octobre 2018, des combattants des FDLR et des personnes à leur charge vivant

dans des camps en République démocratique du Congo, ainsi que celui des membres de l'ex-M23 qui se trouvent toujours au Rwanda et en Ouganda. Ils ont également recommandé que le Mécanisme régional de suivi soit réactivé, de manière à accélérer le processus de rapatriement.

52. Le Mécanisme régional de suivi a observé que, malgré les retards, l'accord du 31 décembre 2016 continuait d'offrir un cadre viable pour résoudre la crise politique en République démocratique du Congo. À cet égard, les dirigeants régionaux ont souligné qu'il fallait mettre en œuvre des mesures de confiance et que, s'agissant des élections, il était nécessaire de publier un calendrier accepté par toutes les parties, d'adopter la loi requise et d'arrêter un budget.

53. Les dirigeants régionaux ont également exprimé leur préoccupation face à la multiplication des déplacements de populations dans la région des Grands Lacs au cours de l'année écoulée. Ils ont encouragé mon Envoyé spécial à tenir des consultations avec les parties prenantes concernées, de manière à continuer de promouvoir la mise en place de solutions durables face aux déplacements.

54. À l'occasion du cinquième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, mon Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs ont organisé une réunion les 26 et 27 février au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, pour examiner la mise en œuvre dudit Accord-cadre. Les experts et les représentants des pays signataires, les institutions garantes de l'Accord-cadre, les partenaires internationaux, et les membres de la société civile ont pris note des progrès accomplis, notamment grâce à la neutralisation et à l'affaiblissement de certaines forces hostiles, à la coopération eu égard aux questions économiques, judiciaires et de sécurité, et à une meilleure appropriation de l'Accord-cadre par les pays signataires. Ils ont toutefois fait observer que les progrès accomplis restaient bien en deçà des ambitions suscitées par l'Accord-cadre, comme en témoignent les conflits persistants, les crises politiques, la présence continue de groupes armés, les activités transfrontalières illégales et la crise actuelle liée aux déplacements de populations. Les participants ont néanmoins noté que l'Accord-cadre continuait de contribuer à promouvoir le dialogue et la coopération, ainsi qu'à aider les pays et les institutions de la région à progresser sur la voie de la paix.

55. Le 28 février, le Comité d'appui technique a tenu sa vingtième réunion à Addis-Abeba, qui a été coprésidée par mon Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine. Le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, un haut fonctionnaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe et ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, qui est également Chef de la MONUSCO, y ont également participé. Se fondant sur les conclusions de l'atelier, le Comité s'est dit conscient que le climat de tension et de méfiance continu entre les pays du champ faisait obstacle aux progrès. Les membres du Comité ont appelé ces pays à renforcer, à titre prioritaire, leur engagement politique, leur confiance mutuelle et leurs efforts diplomatiques. Le Comité a arrêté son plan de travail pour 2018. Les membres du Comité ont en outre décidé de suivre les principales décisions prises à la huitième réunion du Mécanisme régional de suivi, tenue à Brazzaville le 19 octobre, et de se concentrer tout particulièrement sur le renforcement de la brigade d'intervention de la MONUSCO et le rapatriement des ex-combattants.

B. Bons offices de l'Envoyé spécial

Forces hostiles

56. Mon Envoyé spécial a rencontré le Président du Congo lors d'une visite à Brazzaville, du 16 au 19 décembre. Ils ont notamment discuté de la neutralisation des forces hostiles et du rapatriement des combattants étrangers désarmés présents dans l'est de la République démocratique du Congo. À la suite de cette rencontre, le Président a adressé des lettres identiques, en date du 10 janvier, à moi-même et au Président de la Commission de l'Union africaine, dans laquelle il nous a demandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la brigade d'intervention de la MONUSCO, comme recommandé par les dirigeants régionaux à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi. Mon Envoyé spécial a également encouragé M. Sassou Nguesso à promouvoir les pourparlers entre les dirigeants de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda eu égard à la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et au rapatriement des anciens éléments de l'ex-M23 toujours présents au Rwanda et en Ouganda. Il lui a suggéré d'user de ses bons offices, en sa qualité de Président du Mécanisme régional de suivi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin de contribuer à désamorcer les tensions entre les pays de la région.

57. Le Bureau de l'Envoyé spécial a dépêché une mission technique à Kinshasa et à Goma du 28 janvier au 1^{er} février, chargée de formuler, en collaboration avec la MONUSCO, des recommandations à l'intention du Mécanisme régional de suivi sur le rapatriement des combattants désarmés des FDLR vivant dans les camps de transit de la République démocratique du Congo et des éléments de l'ex-M23 présents au Rwanda et en Ouganda.

Appui au dialogue et aux processus politiques en cours dans la région

République démocratique du Congo

58. Au cours de la période considérée, mon Envoyé spécial a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir une approche harmonisée à l'échelle régionale et internationale, à l'appui d'un processus électoral consensuel et de la mise en œuvre intégrale de l'accord du 31 décembre 2016.

59. À cet égard, le 5 octobre, mon Envoyé spécial s'est rendu à Pretoria pour rencontrer la Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, Maite Nkoana-Mahabane. Cette dernière a réaffirmé que la Communauté de développement de l'Afrique australe se tenait prête à aider la République démocratique du Congo à assurer la tenue des élections d'ici à la fin de l'année 2018.

60. Mon Envoyé spécial a également entrepris une série de consultations qui ont abouti à la tenue d'une réunion des représentants des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, organisée le 22 novembre à Addis-Abeba. En prévision de la réunion, mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo se sont réunis avec le Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine, Smaïl Chergui, les 9 et 10 novembre à Addis-Abeba.

61. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion du 22 novembre, les représentants des garants ont notamment invité toutes les parties prenantes à créer les conditions nécessaires à la tenue rapide d'élections pacifiques et crédibles. Ils ont exhorté le Gouvernement à fournir, en temps opportun, les ressources financières et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du calendrier électoral ; à assurer l'espace politique requis dans l'ensemble du pays, notamment en

garantissant le respect de la liberté de réunion pacifique et un accès équitable aux médias d'État ; et à mettre pleinement et effectivement en œuvre les mesures de confiance prévues dans l'accord du 31 décembre 2016. Ils ont également décidé de se rendre à Kinshasa en janvier 2018 pour mobiliser les parties prenantes de la République démocratique du Congo.

62. En outre, mon Envoyé spécial a rencontré séparément les représentants du Service européen pour l'action extérieure et l'Envoyé spécial de la Belgique, Renier Nijskens, les 5 et 6 décembre, à Bruxelles. À cette occasion, ils ont discuté de la situation politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo et au Burundi, ainsi que de la situation de la région.

63. Lors de sa rencontre avec le Président du Congo, le 18 décembre, mon Envoyé spécial s'est dit préoccupé par l'impasse politique persistante en République démocratique du Congo. Le Président a procédé à un échange de vues avec l'Envoyé spécial concernant le sommet tripartite (entre l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo) qui s'est tenu à Brazzaville le 9 décembre, et a indiqué que les trois pays avaient l'intention de se réunir de nouveau à Kinshasa, au début de l'année 2018. L'Envoyé spécial s'est engagé à coordonner les initiatives des garants et à les aligner sur les efforts déployés par le Président du Congo et le Président de l'Angola. Il a donc été décidé que la visite que les garants devaient effectuer à Kinshasa serait reportée, de manière à donner la priorité au sommet tripartite, qui s'est déroulé le 14 février.

Kenya

64. En collaboration avec le coordonnateur résident, mon Envoyé spécial a soutenu la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et contribué à la création de l'Équipe spéciale conjointe des Nations Unies, chargée de suivre l'évolution du processus électoral au Kenya et de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les parties prenantes. En outre, à ma demande, l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, qui est également membre du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, s'est rendu au Kenya les 17 et 18 janvier, pour encourager le dialogue entre le Président du Kenya et le Chef de la coalition « National Super Alliance », Raila Odinga.

Promotion des femmes, des jeunes et de la société civile

65. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Envoyé spécial a continué de promouvoir le rôle des femmes dans la paix et les mécanismes politiques dans la région. En septembre, des représentantes ont participé à la visite sur le terrain que le Comité d'appui technique a effectuée dans l'est de la République démocratique du Congo. Ainsi, lors de la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, les dirigeants régionaux sont convenus de régler, de toute urgence, la situation des femmes et des enfants dans les camps de transit dédiés aux éléments désarmés des FDLR. Le 22 février, le Conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, a tenu sa neuvième réunion à Nairobi, à laquelle ont participé des dirigeantes, y compris l'ancienne Présidente de la République centrafricaine, Catherine Samba-Panza, l'ancienne Vice-Présidente de l'Ouganda, Speciosa Wandira Kazibwe, l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Bineta Diop et l'ancienne Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Liberata Mulamula. La Secrétaire générale adjointe de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Isabelle Durant, a également participé à la réunion par vidéoconférence. Les participantes ont recommandé à la Plateforme des femmes et

au forum des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs d'appuyer davantage les programmes pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région, ainsi que d'organiser des activités au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, en vue de promouvoir le rôle des femmes dans la paix et les mécanismes politiques. Elles ont encouragé l'organisation d'une réunion des ministres de l'égalité hommes-femmes, en vue d'adopter le plan d'action régional et de mettre ainsi en œuvre la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, mais également pour faire face à la réduction de l'espace politique réservé aux femmes dans la région.

66. En mobilisant des ressources, le Bureau de mon Envoyé spécial a ainsi permis à des organisations locales de femmes de la République démocratique du Congo et du Burundi d'obtenir des subventions. Ces dernières appuient les activités visant à renforcer la confiance et à prévenir les conflits dans la région, notamment les projets relatifs à l'autonomisation économique des femmes, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la sensibilisation aux droits de l'homme.

67. Le Bureau de mon Envoyé spécial a encouragé les animateurs de groupes de jeunes issus de la région des Grands Lacs à participer au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, qui s'est déroulé à New York les 30 et 31 janvier, sur le thème : « Le rôle des jeunes dans l'édification de communautés urbaines et rurales durables et résilientes ». Le 29 janvier, la délégation de jeunes originaires de la région des Grands Lacs a rencontré mon Envoyée pour la jeunesse, en vue de discuter des moyens de faire progresser les programmes d'appui à la jeunesse et tout particulièrement de la manière de promouvoir la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la réunion ministérielle sur la jeunesse, qui s'est tenue en juin 2017 à Livingstone (Zambie), avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial.

Déplacements

68. Le Bureau de l'Envoyé spécial a continué d'appeler l'attention des acteurs régionaux et internationaux sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans la région des Grands Lacs. Mon Envoyé spécial a organisé une réunion le 22 janvier à Nairobi, à laquelle il a convié l'équipe régionale de l'ONU et d'autres partenaires ayant le statut de responsable, en vue d'aborder les différentes possibilités de tirer parti de son mandat pour régler les problèmes liés aux déplacements. Les participants à la réunion ont également envisagé la tenue d'une réunion des parties prenantes, qui serait organisée par le Bureau de mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en vue de faire connaître la situation des personnes déplacées et de formuler des recommandations sur la mise en place de solutions durables face au déplacement de populations.

Coopération judiciaire

69. Après le lancement réussi, en novembre 2016, du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, les procureurs généraux des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis les 1^{er} et 2 novembre à Khartoum à l'occasion de la première réunion du Réseau. Cette initiative a été appuyée par le Bureau de mon Envoyé spécial et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Le Réseau a pour but de faciliter et d'améliorer la coopération entre les membres sur les questions judiciaires, notamment les extraditions, les enquêtes conjointes et l'entraide judiciaire, la formation, et l'échange des meilleurs pratiques.

Ressources naturelles

70. Le Bureau de mon Envoyé spécial a continué de coopérer avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres partenaires pour assurer le suivi des consultations menées les 5 et 6 juillet 2017 par des experts et des parties prenantes sur les ressources naturelles de la région. Ils se sont également employés à préparer la deuxième réunion du Réseau de coopération judiciaire, qui se tiendra à Kampala dans le courant de l'année et qui visera à résoudre les problèmes posés par les réseaux criminels eu égard à l'exploitation des ressources. Le 28 novembre à New York, des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont présenté un exposé commun au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo sur la mise en œuvre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs

71. Le Bureau de mon Envoyé spécial, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Bureau des congrès du Rwanda ont finalisé le mémorandum d'accord dans lequel est énoncée la répartition des responsabilités aux fins de la préparation de la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui devrait se tenir dans le courant de l'année 2018 à Rubavu (Rwanda). La Conférence vise à promouvoir les investissements transfrontaliers dans les industries extractives, l'agriculture, le tourisme et l'infrastructure dans les pays constitutifs de la région des Grands Lacs.

Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs

72. À la suite des entretiens entre mon Envoyé spécial et les hauts fonctionnaires de l'Union européenne sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, dont le détail figure dans mon rapport précédent, le Fonds européen de développement a décidé, le 14 novembre, d'affecter 1,5 million d'euros de subventions au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la région des Grands Lacs, au titre de la paix et de la sécurité. Les fonds permettront d'appuyer des projets régionaux en faveur de l'autonomisation des femmes, du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration des ex-combattants, ainsi que des forums de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (dédiés aux femmes, aux jeunes, à la société civile et au secteur privé). Le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un projet transfrontalier de deux millions de dollars en vue de réduire les déplacements de populations entre le Burundi et la République-Unie de Tanzanie, conformément au Cadre stratégique. Le projet a été lancé le 1^{er} janvier. Lors d'une visite à Bruxelles, le 6 décembre, mon Envoyé spécial s'est entretenu avec des fonctionnaires de la Commission européenne pour mobiliser un appui supplémentaire.

73. Le 27 novembre, mon Envoyé spécial et le chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont présenté un exposé à la Commission de consolidation de la paix sur la nécessité d'appuyer la démarche exposée dans le Cadre stratégique. Ils ont en outre organisé une table ronde rassemblant des experts, des représentants des États membres, la Banque mondiale, d'autres organisations internationales et des membres de la société civile, en vue de discuter des programmes potentiels et des possibilités de financement à l'appui des priorités transfrontalières dans la région des Grands Lacs.

74. Le 23 janvier, mon Envoyé spécial et le Directeur régional pour l'Afrique australe du Programme alimentaire mondial, qui représentait le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (région Afrique), ont coprésidé la deuxième réunion du Conseil de direction du Cadre stratégique pour la région. Les participants ont examiné les progrès accomplis et les défis rencontrés par les six piliers du Cadre stratégique, et ont décidé de proroger ce dernier jusqu'en 2020.

75. Le 24 janvier, mon Envoyé spécial a organisé une réunion à Addis-Abeba avec les ministres des affaires étrangères et les représentants du Burundi, du Congo, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. Les participants ont examiné les principales questions régionales et ont discuté de la manière de mieux faire connaître le Cadre stratégique pour la région et de renforcer le soutien apporté à ce dernier. Ils ont également évoqué les moyens de redynamiser la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

V. Mise en œuvre du paragraphe 24 de la résolution 2389 (2017) du Conseil de sécurité

76. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2389 (2017), m'a invité, en collaboration avec l'Union africaine, à dialoguer à haut niveau avec les États signataires et les institutions garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'avec les principaux partenaires régionaux et internationaux, afin d'évaluer les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les lacunes subsistant dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de lui faire part, de ce que j'envisage pour l'avenir, appuyé par des recommandations concrètes. À cet égard, lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu les 28 et 29 janvier à Addis-Abeba, j'ai dialogué, avec les dirigeants des pays signataires sur la situation dans la région. En outre, mon Envoyé spécial a tenu des consultations avec les principales parties prenantes, notamment lors de l'atelier organisé les 26 et 27 février à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord-cadre, et de la vingtième réunion du Comité d'appui technique, tenue le 28 février, comme indiqué aux paragraphes 54 et 55 ci-dessus.

77. Sur la base des consultations, des priorités immédiates, ainsi que des principes directeurs ont été dégagés ci-après, qui devraient éclairer la vision de l'ONU pour la région dans les années à venir.

Priorités immédiates

78. La réalisation de la paix dans des pays en proie à des crises politiques et à des conflits armés doit rester la priorité absolue, y compris en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Assurer un processus électoral et une transition pacifiques en République démocratique du Congo est primordial, étant donné que le pays demeure au cœur de l'Accord-cadre. En outre, nous devons veiller à mettre fin aux combats et à trouver un règlement politique durable et sans exclusive au Soudan du Sud, compte tenu de l'ampleur des atrocités commises, des souffrances de la population et des conséquences pour la région.

79. Deuxièmement, il faut faire davantage pour neutraliser les groupes armés non étatiques dans la région. En plus d'accroître l'efficacité des opérations militaires menées par les FARDC, avec l'appui de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, nous devons renforcer nos initiatives non militaires. Nous devons

envisager des mesures concrètes destinées à améliorer le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, réinstallation et la réintégration et à prévenir le recrutement des membres de la population, en particulier les jeunes, par des groupes armés non étatiques. Nous devons également examiner les moyens d'endiguer les flux financiers illicites en direction des groupes armés, tout en optimisant le potentiel positif d'exploitation des ressources naturelles dans la région.

80. Troisièmement, nous devons nous attaquer d'urgence à la crise humanitaire résultant des déplacements forcés dans la région, qui a atteint des niveaux sans précédent au cours de l'année écoulée. Il faudra pour cela augmenter le financement de l'action humanitaire, raffermir la solidarité et la coopération entre les pays de la région dans le cadre de la recherche de solutions durables aux déplacements forcés et resserrer la collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux à l'appui de ces solutions.

81. Quatrièmement, la promotion et la protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité dans la région des Grands Lacs sont essentielles à la réalisation des objectifs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. En étroite collaboration avec l'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'ONU collaborera avec les pays de la région pour assurer une action efficace en faveur de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés par les constitutions nationales et les instruments internationaux.

Principes directeurs

82. Pour appuyer la mise en œuvre de ces priorités, l'ONU sera guidée par les principes énoncés ci-dessous, forte des enseignements tirés de son expérience dans la région des Grands Lacs et ailleurs.

83. Premièrement, l'appropriation. Je me félicite des efforts déployés, sous la direction de mon Envoyé spécial, pour consolider les structures de gouvernance de l'Accord-cadre. Ils ont conduit à leur appropriation croissante les gouvernements signataires, comme en témoignent les deux derniers sommets du Mécanisme régional de suivi, qui ont été accueillis par l'Angola et le Congo et le prochain, qu'accueillera l'Ouganda. Nous devons continuer de promouvoir la maîtrise de l'Accord-cadre par les États signataires.

84. Deuxièmement, le partenariat. Nous devons renforcer la cohésion, favoriser la complémentarité des efforts et assurer une approche commune entre les garants de l'Accord-cadre et de la communauté internationale pour prévenir les conflits et instaurer la paix et la sécurité dans la région. À cet égard, nous devons, entre autres choses, approfondir le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en gardant à l'esprit la complémentarité entre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs adopté par la Conférence internationale.

VI. Observations et recommandations

85. Dans mon précédent rapport, j'ai mis en lumière un certain nombre de problèmes liés à la paix et à la sécurité de la région, notamment l'impasse dans le processus politique, les activités actuellement menées par les groupes armés, les violations des droits de l'homme et une aggravation de la crise humanitaire. Le présent rapport montre que les difficultés continuent de compromettre la stabilité de la région et de la vie de millions de personnes. Des efforts renouvelés aux niveaux

national, régional et international sont nécessaires pour parvenir à une paix durable dans la région des Grands Lacs et pour prévenir de nouvelles crises. J'invite les pays signataires à réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre intégrale de l'Accord-cadre, avec le soutien accru des garants.

86. En République démocratique du Congo, malgré des progrès sur le plan électoral, la situation politique, en matière de sécurité et humanitaire est très préoccupante. Nous ne devons ménager aucun effort pour éviter une escalade de la violence dans le pays. J'engage toutes les parties prenantes à mettre pleinement en œuvre l'accord du 31 décembre 2016, notamment grâce à l'application rigoureuse des mesures de confiance. J'exhorte le Gouvernement de la République démocratique du Congo à lever l'interdiction des manifestations et à assurer la libération de tous les prisonniers politiques.

87. L'ONU continuera de collaborer avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC, l'Union européenne et d'autres partenaires pour promouvoir une approche régionale et internationale coordonnée à des élections pacifiques, en temps voulu et crédibles dans le pays. J'encourage les dirigeants de la région, dont la coopération est indispensable à la prévention d'une escalade des tensions en République démocratique du Congo, à rester pleinement mobilisés.

88. Les incertitudes entourant la situation politique en République démocratique du Congo est aggravée par la persistance des activités des groupes armés locaux et étrangers sur son territoire. Nous devons éliminer une fois pour toutes la menace posée par ces "forces négatives" grâce à des opérations militaires menées par les FARDC avec l'appui de la Brigade d'intervention de la force de la MONUSCO, d'une part, et en affaiblissant leurs liens politiques et leurs moyens économiques, de l'autre. Je prends note de la décision prise à la huitième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, en faveur du renforcement de la Brigade d'intervention. L'ONU poursuivra son action, en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents, de manière à accroître l'efficacité de la MONUSCO et de sa Brigade d'intervention.

89. Je me félicite que les dirigeants de la région se soient de nouveau engagés à aider au rapatriement librement consenti des combattants étrangers désarmés et des personnes à leur charge dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les pays voisins. J'encourage les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à collaborer étroitement avec les dirigeants à la mise en œuvre du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants étrangers désarmés.

90. Je demeure préoccupé par l'absence de progrès dans le dialogue interburundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est, malgré les efforts du facilitateur, l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa. L'ONU continuera d'appuyer la Communauté d'Afrique de l'Est et de promouvoir un dialogue ouvert à tous. J'exhorte le Gouvernement burundais à dialoguer avec toutes les parties prenantes et à préserver l'héritage de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha. La paix au Burundi nécessitera également un examen de la situation des droits de l'homme. Je demande à toutes les parties burundaises d'apporter leur concours aux efforts visant à assurer le respect des droits de l'homme.

91. Il ne sera pas possible d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région des Grands Lacs, qu'à condition de mettre en œuvre des solutions durables pour les plus de 11 millions de personnes déplacées de force dans la région. Compte tenu de la détérioration considérable de la situation humanitaire, mon Envoyé spécial prévoit d'accueillir une réunion des parties prenantes pour souligner

l'urgence du problème que des organisations à vocation humanitaire ont qualifié de « crise oubliée » et recommander les moyens de trouver des solutions durables pour les populations touchées. J'en appelle à la communauté des donateurs pour qu'elle intensifie son appui aux efforts que nous déployons pour trouver des solutions durables au problème des déplacements.

92. Je suis heureux de constater que les femmes sont de plus en plus impliquées dans les initiatives visant à promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Leur participation aux processus de concertation politique doit être encouragée davantage. L'esprit d'initiative manifesté par la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre et le Forum régional des femmes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'application de la résolution 1325 (2000) est remarquable à cet égard.

93. La région des Grands Lacs ne pourra réaliser pleinement son potentiel qu'en respectant systématiquement les libertés et droits fondamentaux et en éliminant l'impunité pour les crimes graves. À cet effet, il conviendrait d'aider le réseau de coopération judiciaire à devenir un mécanisme efficace chercher d'examiner les affaires prioritaires, notamment celles concernant les auteurs présumés abrités dans les pays signataires de l'Accord-cadre.

94. Les ressources naturelles doivent être un atout pour la paix et le développement dans la région des Grands Lacs et non un facteur de conflit. Le Bureau de mon Envoyé spécial continuera de collaborer avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires pour appuyer la mise en œuvre des recommandations de la réunion d'experts et de parties prenantes sur les ressources naturelles, qui s'est tenue à Nairobi les 5 et 6 juillet 2017.

95. Reconnaissant l'importance que revêt une approche globale permettant de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région, mon Envoyé spécial et le Président de l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement continueront de mobiliser un soutien en faveur de la mise en œuvre du cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs.

96. Je remercie mon Envoyé spécial et son Bureau et exprime à nouveau ma gratitude à mon ancien Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Maman Sidikou. Je remercie les dirigeants de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, pour leurs efforts visant à promouvoir la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Je demande au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale de redoubler d'efforts pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'autres instruments régionaux destinés à promouvoir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.